

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. IDENTITE

Intervenant principal et adresse :

Duguet Rémi

ALCEDO Faune et Flore 85, impasse Baslaval 07110 Sanilhac Tél. 06 61 87 4865 rduguet@expertise-ecologique.fr www.alcedo-conseil.com

Nature des activités :

Conseil et expertise dans le domaine de la faune, de la flore et des milieux naturels

Qualification : **Président**

B. SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom commun	Quantité	Description
Nom scientifique		_
TRITON PALME	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
LISSOTRITON HELVETICUS	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
ALYTE ACCOUCHEUR	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
ALYTES OBSTETRICANS	20	LARVES, ADOLTES OF IVINIATORES
PELOBATE CULTRIPEDE	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
PELOBATES CULTRIPES	20	LARVES, ADOLTES OF IMMATORES
PELODYTE PONCTUE	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
PELODYTES PUNCTATUS	20	LARVES, ADOLTES OF IMMATORES
CRAPAUD CALAMITE	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
EPIDALEA CALAMITA	20	EMVES, ADOLIES OF IMMITTORES
CRAPAUD EPINEUX	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
BUFO SPINOSUS		ZIII (ZS, IZ OZ IZ S OC IVII III OKZ
RAINETTE MERIDIONALE	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
HYLA MERIDIONALIS		ZIII (ZS, IZ OZ IZ S OC IVII III OKZ
GRENOUILLES VERTES AU SENS		
LARGE	20	LARVES, ADULTES OU IMMATURES
PELOPHYLAX « ESCULENTUS »		
LEZARD OCELLE	20	ADULTES OU IMMATURES
TIMON LEPIDUS	-	
LEZARD A DEUX RAIES	20	ADULTES OU IMMATURES
LACERTA BILINEATA		
LEZARD DES MURAILLES	20	ADULTES OU IMMATURES
PODARCIS MURALIS		
SEPS STRIE	20	ADULTES OU IMMATURES
CHALCIDES CHALCIDES		
PSAMMODROME D'EDWARDS /		
ALGIRE	20	ADULTES OU IMMATURES
PSAMMODROMUS EDWARSIANUS / ALGIRUS		
COULEUVRE D'ESCULAPE / A		
ECHELONS	20	ADULTES OU IMMATURES
ZAMENIS LONGISSIMUS / SCALARIS	20	ADULTES OU IMMATURES
LAMENIS LUNGISSIMUS / SCALARIS		

CORONELLE GIRONDINE CORONELLA GIRONDICA	20	ADULTES OU IMMATURES		
COULEUVRE DE MONTPELLIER MALPOLON MONSPESSULANUS	20	ADULTES OU IMMATURES		
COULEUVRE HELVETIQUE / VIPERINE	20	ADULTES OU IMMATURES		
<i>NATRIX HELVETICA / MAURA</i> CISTUDE D'EUROPE				
EMYS ORBICULARIS	20	ADULTES OU IMMATURES		
C. FINALITE DE L'OPERATION				
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages □		
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages □		
Conservation des habitats	$ \overline{\Delta} $	Prévention de dommage aux □		
Inventaire de population	$ \overline{\mathcal{A}} $	Prévention de dommages à □		
Etude éco-éthologique		Protection de la santé		
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité □		
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public □		
\mathcal{E}		Détention en petites □		
Prévention de dommages aux		Autres		
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Voir ci-joint les renseignements				
D. MODALITES ET LES TECHNI		PERATION		
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT		LACHER CUR DI ACE. 7		
CAPTURE TEMPORAIRE		LACHER SUR PLACE		
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les cond Capture manuelle ✓ Capture au file	et : filets verveu			
Capture manuele 🖂 Capture au mo	ct . Hicts verveu			
Capture avec nasses : nasses à vairons, à poiss	ons-chats, flotta	antes 🗆		
Utilisation de sources lumineuses □ Utilisation d'émissions sonores □ Modalités de marquage des animaux (description et justification) :				
D2. DESTRUCTION				
Destruction des nids □				
Destruction des œufs □				
	nimaux prédate			
	ièges létaux			
	apture et euthan rmes de chasse	asie		
Autres moyens de destruction	inics de chasse	–		
D3 PERTURBATION INTENTIONNELL	Tr .			
•				
Utilisation d'émissions sonores				
5 15 1				
	П	_		
Utilisation d'autres moyens de perturbation int		DE L'ODED ATION		
E. QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION Voir les renseignements annexés.				
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION				
Préciser la période ou la date : de mars 2022 à octobre 2022 inclus.				
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION				
Région administrative : Provence Alpes Côte d'Azue .				
Départements : Bouches-du-Rhône Communes : Saint-Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer, Istres				
H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE				
MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE				

2/3

Relâcher des animaux capturés ✓ Mesures de pro	otection réglementaires					
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contra	actuelles de gestion de l'espace					
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises	pour éviter tout impact défavorable sur la population					
de l'espèce concernée :						
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION						
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : rapport de mise en œuvre						
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	Fait à Sanilhac, le 13 mai 2022					
s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	, and the second					
services préfectoraux.	Duguet Rémi, Président de la SAS ALCEDO Faune et Flore					
	raune et riote					
	ALCEDO Faune Flore 85 impasse Basia 207110 Sanilhac 09 53 59 62 21 09 61 97 48 65					